

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la CCATM d'OUPEYE

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP), notamment l'article 7 ;

Vu le Code de Développement territorial, les articles D.I.10 et D.I.17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 9 octobre 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM d'OUPEYE ;

Vu la délibération du 15 décembre 2016 du conseil communal d'OUPEYE actant des modifications au sein de la commission.

Vu la démission actée par le Conseil communal en date du 15 décembre 2016 de Monsieur Bernard LOOP, membre effectif représentant le secteur privé au sein de la Commission ;

Considérant que le conseil communal a désigné son suppléant, Monsieur Lionel ROCZEN pour continuer son mandat ;

Considérant, en conséquence, que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUP et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'OUPEYE est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 15 décembre 2016.

Il est mis fin au mandat de Monsieur Bernard LOOP.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : LECOMTE Vincent

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal» :

Effectifs	Suppléants 1
TASSET Thierry	Mr GENDARME
HACKIN Yves	BELKAID Youssef
LAVET Pierre	ERNOUX Paul
VANNERUM Olivier	DESSARD Evelyne

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1	Suppléants 2
GILLIQUET Marc	OUMOURGH Layla	/
SPEETJENS François	AUGUSTE Jean-Louis	/
MALPAS Jean-Pierre	HANNECART Xavier	/
ROCZEN Lionel	/	/
DENIS Alain	LAMBRECHT Christian	/
FAFCHAMPS René	COLLARD Jean-Pierre	/
STEEGMANS Jeannine	DEDOYARD Philippe	/
CORNELIS Jean-François	TOMBU Karine	/
STAPPERS Céline	HEYNS Henri	/
JOCKIN Gilles	GOFFART Yves	BONHOMME Jérôme
DRIESMANS Michel	TROKA Nathalie	/
FREJ Samia	DUTILLIEUX Bernard	VAN BEDTS Christiane

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le 30 NOV. 2017

Carlo DI ANTONIO

